

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03249

Numéro SIREN : 890 656 226

Nom ou dénomination : 2EN

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 16270

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27/10/22

Les associés de la société 2ENau capital de 1000€ se sont réunis à Hameau de Pointe Lynche, 97231 le Robert, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par e-mail, par la présidente Président le 12 septembre 2022.

L'assemblée est présidée par Pierre-Louis Jocelyne et qualité de présidente de l'assemblée.

Sont présents : Estelle EMELIE, et Pierre-Louis Jocelyne

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Mme Pierre-Louis Jocelyne. Elle rappelle l'ordre du jour dissolution anticipée et mise en liquidation amiable, nomination d'un liquidateur et pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport de la présidente, de la dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable le cas échéant.

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à Hameau de Pointe Lynch, 97231 le ROBERT.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'assemblée générale, sur proposition de la Présidente, nomme en qualité de liquidateur et pour une durée de 3 ans, EMELIE Estelle demeurant Villa Frégate, quartier Sable Blanc, 97231 le Robert.

Il est ainsi mis fin aux fonctions de la Présidente à compter du 30 octobre 2022. Le liquidateur représentera la société au cours de la liquidation et disposera des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions prévues par le Code de commerce.

Le liquidateur convoquera les associés dans un délai de six mois afin de leur présenter un rapport sur la situation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer. Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement. Par ailleurs, il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les délais prévus par la Loi, les règlements ou les statuts, en vue d'approuver les comptes annuels.

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. le Président.

La séance est présidée par M. le Président. Elle rappelle l'ordre du jour.

97231 le Robert.

Il est décidé que la séance sera levée à 10 heures.

L'assemblée générale décide que le liquidateur aura droit, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions, à une rémunération de 250,00 euros.

EMELIE Estelle déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Estelle EMELIE pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par PIERRE-LOUIS Jocelyne et EMELIE Estelle

Fait en deux originaux,

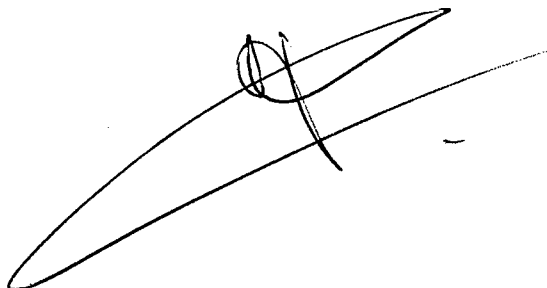
A Hameau de Pointe Lynch, 97231 le Robert,

Le 27 octobre 2022

Pierre-Louis Jocelyne



EMELIE Estelle



Les fonctionnaires de l'Assemblée générale des Nations Unies ont été affectés à la mission de la Commission de la vérité et de la réconciliation en Afrique du Sud.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.